

i.A.22.14.7.3.-CB/SRA

Bern, den 21. Mai 1990

VERTRAULICHInformations hebdomadaires 21/90

<u>Index:</u>	<u>Page</u>
1) Visite officielle en Suisse du Président du Conseil italien M. Giulio Andreotti les 14 et 15 mai 1990	2
2) Consulta	7
3) OCDE: Réunion du CESS	9
4) Visite à Berne de la délégation du Parlement européen pour les relations avec la Suisse, le 18-19 mai 1990	10
5) Gespräch Botschafter G. Ducrey mit dem lettländischen Parlamentarier Mavriks Vulfsons, Bern 16. Mai 1990	12
6) Gespräch mit Serguei A. Roginko vom Europainstitut der Akademie der Wissenschaften der UdSSR im Rahmen der Lagekonferenz. Bern, den 17. Mai 1990	14
7) Gespräch Botschafter Ducrey mit dem stellvertretenden Leiter des Planungsstabes des sowjetischen Aussenministeriums, Victor V. Smolin. Bern, den 18. Mai 1990	15
8) Reprise des discussions d'experts avec la Turquie	16
9) 43ème assemblée mondiale de la santé (7-17 mai 1990)	17
10) OCDE: Comité des échanges	18
11) Conférence de Bergen sur le développement durable	19
12) Protection du bouclier d'ozone: Progres en dépit de certaines réticences américaines (9-11 mai 1990)	20

1) Visite officielle en Suisse du Président du Conseil italien
M. Giulio Andreotti les 14 et 15 mai 1990

Il s'agissait de la première visite en Suisse d'un Président du Conseil italien. Celle-ci se plaçait dans la perspective de l'accession de l'Italie à la présidence du Conseil de la CE, et de la Suisse à celle de l'AELE.

Les entretiens officiels entre délégations suisse et italienne se sont déroulés le lundi 14 mai à l'issue d'un déjeuner commun.

Du côté italien, le Président du Conseil des Ministres Andreotti était à la tête de la délégation italienne, rejoint au cours des entretiens par son Ministre des affaires étrangères, M. de Michelis, et assisté du sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Vitalone, et du Secrétaire général du MAE, M. Bottai.

Du côté suisse, le Président de la Confédération, M. Koller, conduisait la délégation suisse avec, à ses côtés, les Conseillers fédéraux Felber, Delamuraz, Ogi et Villiger.

Les discussions portèrent d'une part sur les relations CE/AELE et la négociation de l'EEE, et d'autre part sur les rapports Est-Ouest dans la perspective de la "nouvelle architecture européenne".

CE/AELE

La partie italienne a fait valoir que :

- La CE n'est pas une forteresse.

- Si l'union des deux Allemagnes peut modifier quelque peu l'équilibre européen et créer certains problèmes, elle doit renforcer en fin de compte la CE. Il est certain que les problèmes qui surgiront sont de nature à être résolus dans le cadre de la CE et de la CSCE.
- La négociation en vue de l'EEE doit être fondée sur une **conviction politique**. Il faut qu'un résultat puisse être satisfaisant pour les deux parties. Dans la négociation, il conviendra de privilégier les points de convergence pour développer un modèle de coopération. A noter dans ce cadre que les disparités entre certains pays à l'intérieur de la CE sont parfois plus grandes qu'entre certains pays de la CE et de l'AELE.
- L'Italie veut aider la Commission à avoir un mandat plus précis dans lequel soit contenue la volonté d'arriver à une solution.
- Sur le chapitre des **exceptions**, il faudra faire preuve de souplesse des deux côtés. L'Italie essaiera de convaincre ses collègues de la CE d'être disponibles à la discussion.
- Dans le domaine des transports, le projet de développement combiné du trafic rail-route est **logique**. Il convient de favoriser les importants projets que la Suisse développera à long terme. Entretemps, il faut chercher des compromis pour éviter des crises.

Sur le même sujet, la partie suisse a fait valoir que :

- L'EEE est une grande chance pour la Suisse, en même temps qu'un défi, puisqu'il faudra faire approuver un accord par le peuple.
- Les pourparlers exploratoires ont été positifs puisqu'ils ont permis l'unification des points de vue de l'AELE, ainsi que l'identification de l'acquis communautaire.
- Les pays de l'AELE ne peuvent accepter tout l'acquis communautaire en un laps de temps extrêmement bref. Ils ont entretemps restreint de manière importante le catalogue des exceptions.

- Il est juste de dire que l'accord EEE est lié à une volonté politique. Il y a de la part des pays AELE la volonté de construire l'Europe et de sauvegarder en même temps les traditions respectives. En ce sens, l'AELE n'est pas destinée à devenir une mini-communauté.
- Du point de vue institutionnel, il reste à trouver une solution au problème du "decision shaping" et du "decision making". S'il n'est pas question d'interférer dans le processus communautaire, il faut y trouver une place afin que l'accord EEE ne soit pas un accord de satellisation.
- Il existe une relation entre la possibilité de co-décision et la liste des exceptions qui seront soulevées dans le cadre de la négociation EEE.
- Le Conseil fédéral n'a jamais exclu formellement à terme le principe d'une adhésion à la CE.
- L'Europe se construit aussi par les transports. A cet égard, la Suisse doit plaider pour le transport combiné, car elle tient à continuer d'assurer son rôle de pays de transit, tout en devant respecter l'environnement. En 1994, l'offre de transit ferroviaire sera triplée au Lötschberg, où un nouveau tunnel de base sera inauguré en 2000. En 2010, un nouveau tunnel de base sera opérationnel au Gothard.

Relations Est-Ouest

La CE, et par là bien sûr aussi l'Italie, estime avoir été un élément moteur dans l'émergence d'une Europe nouvelle.

L'Italie tient à ce que l'engagement accru en faveur des pays de l'Est ne relègue pas à l'arrière plan la nécessaire coopération Nord-Sud. L'Italie donne une grande importance au développement de la CSCE, et se félicite d'y avoir activement collaboré avec la Suisse. De même le Conseil de l'Europe devrait à la lumière des évolutions récentes reprendre une place affirmée dans la concertation Est-Ouest et s'ouvrir aux pays de l'Est.

L'Italie est très intéressée au succès de la nouvelle donne politique à l'Est. Ceci lui fait souhaiter le succès politique de M. Gorbatchev dont les adversaires sont, selon le mot de M. Andreotti, non des personnes physiques mais la multitude des problèmes.

Dans les différents pays de l'Est, il faut chercher à faire baisser la tension issue des problèmes des nationalités, et s'atteler à la mise sur pied de projets de coopération dans le domaine économique et commercial, à un moment où l'ancien système est moribond, et où le nouveau n'existe pas encore.

Pour ce qui touche la CSCE, la participation des Etats-Unis et du Canada doit être considérée comme un acquis et un succès pour l'institution. Il ne faut rien négliger pour que le calendrier des négociations au sein de la CSCE continue de progresser. En ce qui concerne le désarmement conventionnel des pays de l'Est toutefois, il n'est peut-être pas dans notre intérêt de souhaiter que l'aboutissement soit trop rapide, car le retour de très nombreux soldats soviétiques dans leur pays ne manquera pas d'y provoquer des difficultés supplémentaires.

La partie suisse a souligné que :

- Il faut faire preuve de retenue devant certaines évolutions en Europe de l'Est (pays baltes) en raison notamment de la gravité des problèmes politiques en URSS même.
- La situation économique en Europe de l'Est est préoccupante dans la mesure où les garanties sociales qui disparaissent devraient faire place à l'inflation et au chômage.
- Il faut éviter de transformer la CSCE en une grande organisation internationale. Elle doit être dotée tout au plus de petits secrétariats permanents spécifiques, le Conseil de l'Europe devant par ailleurs être disponible pour exécuter des tâches définies par la CSCE.

- La commission de Venise pour la démocratie par le droit est une excellente initiative à laquelle la Suisse se rallie, et qui lui rappelle son initiative pour le règlement pacifique des différends, qui sera reprise à Malte l'année prochaine.
- Les potentiels militaires en Europe restent importants. Comme pays neutre, la Suisse pense que l'OTAN reste un facteur de stabilité en Europe. Celle-ci dépendra également de l'évolution en Allemagne qui doit être incluse dans un système de sécurité européen.

Relations bilatérales

Les relations bilatérales ne furent que brièvement évoquées dans certains de ses aspects. Le CF Ogi exposa le point de vue suisse sur le ferroutage et remit trois aide-mémoire sur les transports routiers entre les deux pays, les fréquences radio-TV, et les relations aéronautiques, tandis que le CF Villiger insista sur l'importance dans le cadre de notre défense aérienne, de pouvoir continuer à entraîner nos pilotes militaires sur la base navale de Decimomannu, en remettant également un aide-mémoire sur ce sujet.

La visite de M. Andreotti se poursuivit le mardi 15 mai au Tessin où il assista, en compagnie du Président de la Confédération et des CF Felber et Cotti, à l'ouverture de la Consulta italo-suisse sur les questions culturelles, procéda à la signature d'un accord de coproduction cinématographique, et fit un exposé sur l'Europe au Palais des congrès.

La visite se termina le même soir à Zurich où M. Andreotti était l'hôte de la chambre de Commerce.

2) Consulta

La 12e session de la "Commissione culturale consultiva italo-svizzerà" (connue sous la dénomination plus ramassée de Consulta), qui s'est tenue le 15 mai dernier à Lugano, a confirmé la relance amorcée lors de la précédente session (Rome, 1989).

L'ampleur de la délégation italienne a traduit l'intérêt de l'Italie pour sa "participation au mouvement de relance de l'italianité en Suisse", selon l'accent mis dès le départ par le chef de cette délégation, le Ministre plénipotentiaire Vattani - Directeur général des affaires culturelles à la Farnesina. Conduite par le Vice-chancelier Casanova et le Directeur Defago (Office fédéral de la culture), incluant notamment M. Boissonas (Directeur de Pro Helvetia) et pour la DOI Mme Matteucci et M. Taschetta (secrétaire de la Consulta), la délégation suisse s'est engagée en faveur d'un suivi actif des projets déjà enregistrés sous le label de la Consulta ou signalés pour la première fois à l'attention de celle-ci, de façon à assurer le maintien du rythme de réunions annuelles indispensable à la dynamique du processus.

La double présence des présidents Koller et Andreotti (venus signer à Lugano le nouvel accord de coproduction cinématographique entre la Suisse et l'Italie) a consacré au plus haut niveau l'importance accordée de part et d'autre aux travaux de la Consulta et a donné à M. Andreotti l'occasion de souligner la dimension culturelle des relations bilatérales entre les deux pays, dans laquelle il voit un soubassement d'une grande importance pour l'avenir de ces relations (indication pouvant s'inscrire aussi dans la perspective des prochaines négociations EEE). La mise en valeur et la "vivification" de relations culturelles reposant sur des valeurs communes constituent à ses yeux une priorité constante, comme il l'a à nouveau indiqué le lendemain à l'occasion d'un discours prononcé au Palais des Congrès et consacré à l'Europe au sens large.

Précédée (le 14) d'une visite à la Favorita (collection Thyssen) spécialement organisée à l'intention de la Commission (et vivement appréciée de nos hôtes italiens), la 12e session de la Consulta a abouti à l'adoption de "conclusions" qui reflètent d'une part les efforts déployés par les deux délégations pour couvrir une gamme d'échanges culturels aussi vaste que possible (allant des expositions aux contacts inter-universitaires, en passant par le domaine musical et les médias) et restent marquées en même temps, par le souci de maintenir un équilibre entre le pôle régional à partir duquel s'est développée la Consulta et la dimension nationale qu'elle tend désormais à revêtir.

La 13e session de la Consulta qui pourrait, selon l'avant-proposition mise sur la table par M. Vattani à la fin de la réunion se tenir à Venise fin avril/début mai 1991.

3) OCDE : Réunion du CESS

Le Comité exécutif en session spéciale de l'OCDE a siégé à Paris les 16 et 17 mai 1990. Cette réunion était consacrée à la préparation de la Conférence ministérielle des 30 et 31 mai que présidera le Conseiller fédéral Delamuraz. La délégation suisse était conduite par le Secrétaire d'Etat Blankart. La discussion était structurée selon l'ordre du jour de la Ministérielle, mais deux thèmes sont apparus comme étant prioritaires: les échanges et les relations de l'OCDE avec les pays non membres.

Au titre de la situation économique, dossier que venait de traiter le Comité de politique économique, le Secrétariat a regretté l'insuffisance des progrès réalisés dans les réformes structurelles, notamment pour le commerce, l'agriculture et les subventions industrielles. Le processus d'unification économique de l'Allemagne a aussi retenu l'attention du CESS.

Le système commercial et les négociations d'Uruguay constituent cette année un point majeur de la Ministérielle. Le CESS a partagé l'appréciation exprimée par le Comité des échanges la semaine précédente et admis que, pour l'essentiel, le destin de l'Uruguay Round se trouve du côté des pays de l'OCDE, puisque la plupart des blocages dans la négociation proviennent des pays industrialisés. M. Blankart a demandé que les ministres donnent des signaux de progrès, notamment pour l'accès au marché, le renforcement des règles (en particulier sauvegardes), les subventions, l'agriculture, le règlement des différends et l'intégration des pays en développement.

Les relations entre l'OCDE et les pays non membres sont un sujet majeur, car, au-delà de la simple gestion des programmes de coopération avec les pays en développement, les économies dynamiques d'Asie et surtout maintenant les pays de l'Est européen en transition vers l'économie de marché, il s'agit de réfléchir, ainsi que l'a déclaré M. Blankart, quel type d'OCDE nous entendons donner à moyen terme et quels critères il conviendra d'élaborer pour aborder le problème de l'élargissement, le moment venu.

L'environnement ne sera pas, cette année, un sujet clef de la Ministérielle car les travaux décidés en 1989 sont en cours. Une conférence ministérielle sur l'environnement et l'économie aura lieu en janvier 1991.

Le CESS tiendra sa prochaine réunion les 15 et 16 octobre 1990.

4) Visite à Berne de la délégation du Parlement européen pour les relations avec la Suisse, le 18-19 mai 1990

A placer dans le cadre des rencontres régulières entre parlementaires suisses et européens, cette visite revêtait cette fois une signification particulière. Elle se plaçait à un moment décisif du processus de mise en place de l'EEE, la veille de la négociation. Son importance venait aussi des récentes critiques exprimées au Parlement européen à l'égard de la position de négociation de l'AELE, jugée trop ambitieuse.

Membres de la délégation européenne: G. Topmann (soc. RFA), K. Pedersen (Lib., DK), Y. Blot (FN, F), N. Estgen (démocr., Lux), E. Newman (soc., RU.), L. Van der Waal (non-inscrit, P.B.).

La délégation européenne a fait montre dans l'ensemble d'une certaine compréhension à l'égard de la position de l'AELE en général et de la Suisse en particulier. On aurait pu s'attendre à une attitude plus tranchée. Il faut certes garder à l'esprit que cette délégation parlementaire pour les relations avec la Suisse est composée de députés a priori bien intentionnés à notre égard et que sa position doit donc s'interpréter avec prudence. Cela dit, cette attitude positive n'en est pas moins un fait qu'il faut noter et qui pourrait jouer un rôle par la suite. A retenir des différentes interventions, qu'il ne faut pas dramatiser les récentes critiques du parlement européen. Elles sont davantage à mettre en rapport avec sa revendication de pouvoirs accrus qu'avec les relations pays de l'AELE-CE. Si la perspective de combler le déficit démocratique de la CE devait s'améliorer, on pourrait donc s'attendre à une amélioration du climat vis-à-vis de l'AELE.

Sur la question difficile de la co-décision: il n'est certes pas pensable de donner plus de droits aux pays de l'AELE qu'aux pays membres de la CE, ni de mettre en cause l'autonomie de la CE. Mais, on s'est montré optimiste sur la possibilité de trouver des mécanismes à même d'assurer une synchronisation entre les développements de la CE et de l'EEE. Quant à l'autre question difficile

celle des exceptions à l'acquis, elle n'est pas ressentie comme un obstacle unsurmontable, même si elle va poser des problèmes sous l'angle de la réciprocité. C'est la longueur présumée du catalogue et pas tellement l'idée que les pays de l'AELE puissent faire valoir des exceptions, qui apparaît comme une pierre d'achoppement. Ainsi, le souhait de la Suisse de pouvoir maintenir sa politique de stabilisation de la population étrangère n'a pas suscité de réactions négatives. Quelques idées intéressantes dans une perspective à moyen terme: celle d'une CE qui s'acheminerait vers une gestion moins centraliste du pouvoir, le principe de subsidiarité qui commence à faire son chemin dans les instances communautaires, l'idée même de structures communautaires plus aptes à la défense des intérêts des petits pays membres de la CE. Tous arguments avancés, par l'un ou l'autre, pour rassurer, sans doute, mais aussi pour préconiser dans une perspective à long terme - car aujourd'hui la priorité est à l'approfondissement de la CE - une adhésion à la CE. Une idée forte qui s'est dégagée: l'augmentation des interdépendances entre les pays de l'AELE et la CE et les attentes des milieux économiques sont devenues telles qu'un échec de l'EEE ne peut guère être sérieusement envisagé.

Autre thème abordé: le transit alpin. Les interventions des députés européens ont certes mis en lumière les intérêts bien connus de la CE en général. Mais, pas d'exigences à l'endroit de la Suisse qui allaient au-delà de celles-ci: accroissement des capacités de transports combinés à court et à moyen terme, accélération des procédures de dédouanement, accroissement des subventions au transport combiné, toutes mesures que la Suisse s'emploie à mettre en oeuvre. Donc, une large convergence de vues avec la position suisse.

Le troisième et dernier volet des discussions était consacré au "plan Sager" pour une nouvelle architecture européenne. L'idée de base du plan, celle de donner un rôle accru au Conseil de l'Europe, qui devrait devenir l'ordonnateur des relations pan-européennes. Ce plan a suscité, comme il fallait s'y attendre des réserves certaines de la part des députés européens qui voient dans pareil projet une concurrence à la CE qui a ses propres ambitions vis-à-

vis des pays de l'Est. Cela, quand bien même tout le monde reconnaît que la CE, absorbée par son approfondissement, n'a guère les moyens actuellement de jouer le rôle que le "plan Sager" voudrait voir jouer au Conseil de l'Europe. En revanche, personne ne conteste l'urgence d'entreprendre une action d'envergure dans ce domaine.

Dans l'ensemble, la réunion peut être qualifiée de positive. Les pays de l'AELE disposent, plus qu'il n'y paraît, d'un capital de sympathie au parlement européen, un capital à mettre en valeur.

Prochaine réunion: probablement les 6-7 novembre 1990 à Luxembourg et/ou Bruxelles.

- 5) Gespräch Botschafter G.Ducrey mit dem lettländischen Parlamentarier Mavriks Vulfsons (V) (Abgeordneter der lettischen Volksfront, Mitglied des Parlamentes Lettlands und des Obersten Sowjet der Sowjetunion) in Bern, 16.5.1990. Weitere Teilnehmer: Frau Vulfsons, Herren D.Woker, J.Aregger, P.Maurer

1. V. verweist eingangs auf das Paradoxon, dass im Vorfeld eines Gipfeltreffens, welches verspricht, zu einem umfangreichen Abrüstungsabkommen zu gelangen, die Lage im Baltikum besorgniserregend labil ist. Er äussert sich kritisch zur westlichen Politik in der baltischen Frage und spricht im Zusammenhang mit den Ereignissen der vergangenen Wochen von einem "München 2". Die Rettung Gorbatschows um jeden Preis sei fragwürdig; man könne die Frage der Unabhängigkeit der baltischen Staaten und jene der Zukunft Gorbatschows nicht im Sinne eines "Entweder / Oder" angehen. DY erläutert die schweizerische Haltung in der baltischen Frage und verweist, was den Vorwurf eines "München 2" angeht, auf die grundlegenden Unterschiede zwischen der expansiven deutschen Politik der 30er Jahre und der heute eher defensiven Politik der Sowjetunion.

2. Gorbatschows Stellung sei zwar gefährdet, Gründe dafür seien aber in erster Linie:

- die ökonomische Misere (insbesondere die misslungene Umschaltung von einer vertikalen zu einer horizontalen Wirtschaftslenkung; der wachsende Zwang zu drastischen Sanierungsmassnahmen und die verbreitete Angst vor den Folgen einer wirtschaftlichen Radikalreform in der Bevölkerung)
- das Fehlen einer Perspektive für die sowjetische Gesellschaft
- der Zusammenbruch der KPdSU als integrierende Kraft.

Autoritäre Tendenzen seien bei Gorbatschow unverkennbar. Jüngstes Beispiel sei die Schaffung des Präsidialrates, welcher als willfähriges Instrument des Staatspräsidenten praktisch an die Stelle des antagonistischen Politbüros trete.

3. Die vom obersten Sowjet verabschiedete Gesetzgebung für die Loslösung von der Sowjetunion bezeichnet V. als unannehmbar. Die baltischen Staaten seien durchaus bereit, gewisse Modalitäten im Prozess der Loslösung zu befolgen. Wichtig wäre aber eine Absichtserklärung Moskaus, in welcher das grundsätzliche Einverständnis mit der Unabhängigkeit der baltischen Staaten zum Ausdruck kommt. Nur so könne das notwendige Vertrauensverhältnis für Verhandlungen hergestellt werden, in welchen über die genauen Modalitäten der Loslösung diskutiert werden müsse. Die Balten seien ihrerseits bereit, ein Bekenntnis zur Sicherherheit der Sowjetunion abzugeben und den Interessen Moskaus durch die Gewährung von Stützpunkten nachzukommen. Zwischen den unabhängigen baltischen Staaten und der Sowjetunion könne es in Zukunft ein enges Assoziationsverhältnis geben. Eine bloss erneuerte Föderation oder eine Konföderation sei nicht mehr möglich. Gorbatschow habe immer zu wenig zu spät zugestanden.

4. Bezüglich der Behandlung der russischen Minderheit nach einer allfälligen Unabhängigkeit verweist V. auf die Tradition des Minderheitenschutzes im Baltikum, insbesondere auf die entsprechenden lettischen Gesetze aus der Zwischenkriegszeit. Vorgesehen sind insbesondere:

- dass jeder Russe der ständig in Lettland lebt, das Recht hat lettischer Bürger zu werden und
- ein ausgebauter Grundrechtsschutz für Ausländer (ausser natürlich der Möglichkeit, Staatsposten zu bekleiden).

- 6) Gespräch mit Serguei A. Roginko vom Europainstitut der Akademie der Wissenschaften der UdSSR im Rahmen der Lagekonferenz, Leitung: Botschafter Guy Ducrey, 17.5.1990

R. äussert sich primär über die Zukunft der sowjetischen Institutionen im Lichte der heute wiederbelebten Nationalitätenproblematik, wobei er den Konflikt rund ums Baltikum ins Zentrum seiner Ausführungen stellt. Als Modell der zukünftigen Beziehungen zwischen Moskau und dem Baltikum schwebt R. für die drei Staaten eine Stellung ähnlich jener vor, die Finnland zur Zeit der Zaren gegenüber Moskau hatte: eigene Institutionen, eine eigene Währung und ein eigenes Wirtschaftsgebiet, jedoch unter einer losen Oberhoheit Moskaus. Es gehe heute darum, die Sowjetunion zu verändern, ohne ihre Grenzen in Frage zu stellen; innerhalb der Sowjetunion hingegen sei jede Freiheit möglich. Dass sich eine Mehrheit der Bevölkerung im Baltikum kaum mehr mit einer solchen Stellung zufrieden geben dürfte, berührt R. nicht sonderlich. Er unterstreicht vielmehr, dass die Sowjetunion, trotz aller Probleme, eine Grossmacht sei, die einen Gesichtsverlust, wie ihn die Führer der baltischen Unabhängigkeit Moskau beibringen wollten, nicht hinnehmen könne und werde. R. verweist auch auf die in seinen Augen sehr gefährlichen "nationalistischen, unverantwortlichen und reaktionären Tendenzen" in der baltischen Unabhängigkeitsbewegung. Die im Baltikum ansässigen Russen seien wesentlicher Rechte beraubt worden (eingeschränktes Stimmrecht). R. sieht heute, da die Sowjetunion sich demokratisiere keinen Grund mehr, aus der Union auszutreten; für die historisch bedingten baltischen Ressentiments und das verbreitete Misstrauen hat er wenig Verständnis. Man könne keine zukunftsgerichtete politische Struktur schaffen, wenn man ständig in der Vergangenheit verhaftet bleibe.

Die Notwendigkeit, innerhalb der Sowjetunion ein Gleichgewicht der verschiedenen Nationalitäten zu bewahren, spreche ebenfalls gegen die Unabhängigkeit des Baltikums. Angesichts der unterschiedlichen Geburtenraten islamischer und christlicher Republiken könne Moskau die Balten nicht einfach ziehen lassen: der moslemische Fundamentalismus sei eine Gefahr nicht nur für die Sowjetunion sondern für ganz Europa. Wenn die Balten trotzdem auf der Unabhängigkeit insistierten, müssten sie sich als verantwortungsvolle internationale Akteure erweisen und einen langsamen und schrittweisen Prozess einleiten. Dies sei bisher nicht geschehen.

Kritisch äussert sich R. über die Strategie der Perestroika: es wäre besser gewesen, zuerst schrittweise wirtschaftliche Reformen einzuführen und erst danach den politischen Umbau einzuleiten als umgekehrt. Die Demokratisierung in einem hungrigen Land habe verheerende Folgen.

Nach den Besuchen baltischer Politiker in den vergangenen Tagen in Bern gaben die Ausführungen von R. einen aufschlussreichen

Einblick in ein wohl allzu repräsentatives russisch-nationales "Reformdenken", welches ein profundes Unverständnis gegenüber dem Phänomen des Nationalismus verrät. Das stalinistische Unrecht wird zwar verurteilt, die praktischen Konsequenzen daraus werden aber nur mit grosser Mühe gezogen. Unweigerlich kommt einem der Begriff des Philosophen Peter Sloterdijk vom "aufgeklärt falschen Bewusstsein" in den Sinn.

- 7) Gespräch Botschafter Ducrey mit dem stellvertretenden Leiter des Planungsstabes des sowjetischen Aussenministeriums, Victor V. Smolin. Andere Teilnehmer: Herren Efimov (Botschaft der UdSSR, Bern), J. Aregger, P. Maurer, 18.5.1990

Angesichts der beschleunigten Entwicklung hin zur deutschen Einheit dränge es sich auf, auch zügig am Aufbau des gemeinsamen europäischen Hauses zu arbeiten. Die Sowjetunion erwäge deshalb in näherer Zukunft diesbezüglich konkrete Vorschläge zu unterbreiten.

1. Die Schaffung eines "Council of Great Europe" (35 KSZE Teilnehmer), welcher durch die Staatsoberhäupter der 35 KSZE-Teilnehmerstaaten zu bilden wäre und c.a. alle zwei Jahre zusammentreten könnte, um grundsätzliche Entscheidungen zu treffen.
2. Ein Komitee der Aussenminister, welches zweimal jährlich tagen könnte.
3. Ein permanentes Sekretariat, welches gross genug sein müsste, um wirksam zur Lösung politischer Fragen beizutragen und vorzugsweise an einem fixen Ort eingerichtet würde.
4. Ein Zentrum zur Verhinderung von Konflikten, welches nicht unbedingt identisch mit jenen Organen zu sein brauchte, die im Rahmen des Wiener KSZE-Treffens vorgeschlagen wurden, sondern darüber hinausgehende Aufgaben übernehmen könnte. Das Zentrum könnte neben Verifikationsaufgaben weitere Tätigkeiten im Bereich der Vertrauensbildung koordinieren und sich später zu einem Organ mit verschiedensten Funktionen (inklusive friedliche Streitbeilegung) entwickeln.

DY erläutert die schweizerische Haltung zu den sowjetischen Vorschlägen entlang der Sprachregelung der Politischen Abteilung 3 vom 15.5.1990 bezüglich der Institutionalisierung der KSZE. Er weist insbesondere darauf hin, dass wir leichte und dezentrale Strukturen wünschen.

8) Reprise des discussions d'experts avec la Turquie

Poursuivant dialogue entamé l'an dernier, une délégation suisse eu les 15 et 16 mai à Ankara des discussions d'experts sur divers problèmes consulaires, liés surtout à la présence en Suisse de quelque 80'000 citoyens turcs, dont environ 20'000 requérants d'asile. Parmi questions traitées figuraient en particulier : Convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires, notamment droit des fonctionnaires consulaires de communiquer avec leurs ressortissants détenus, information en cas de décès, transmission de listes de personnes condamnées; entraide judiciaire en matière civile et pénale, y compris extradition; régime des visas; échange d'informations en matière d'état-civil; politique suisse en matière d'asile. Situation des droits de l'homme en Turquie n'a pu être abordée que sous le point "Divers" de l'ordre du jour et la délégation turque s'est montrée extrêmement réticente sur la question.

Délégation turque était dirigée par Ambassadeur Zeki Celikkol, Directeur général affaires consulaires au MAE. Délégation suisse conduite par Godet (DDIP), comprenait représentants Office fédéral des étrangers, Office fédéral de la Police et Délégué aux réfugiés.

Objet des entretiens est d'améliorer sur le plan pratique communication et collaboration entre services administratifs des deux pays dans les domaines cités plus haut. A cet égard, discussions ont confirmé leur utilité, dans la mesure où elles permettent dissiper des malentendus et résoudre certaines difficultés concrètes. Il est d'ailleurs prévu que des contacts auront lieu cette année entre responsables état-civil, police des étrangers et sécurité (trafic de stupéfiants). Partie turque devra toutefois comprendre à l'avenir que nous n'avons pour notre part intérêt à poursuivre ces échanges de vues que si nous avons également possibilité évoquer franchement et dans climat décrispé questions qui nous tiennent à coeur, telle celle droits de l'homme. Prochaine réunion ne devrait pas avoir lieu avant deux ans.

9) 43eme assemblee mondiale de la sante (7-17 mai 1990)

L'assemblee mondiale de la sante a clos ses travaux un jour avant la date prevue, chose rare et resultat de son comportement relativement harmonieux et constructif. harmonieux car on fit l'economie d'exercices declamatoires steriles et de querelles de procedure (groupe arabe modere, pays de l'est muets, solos lybiens ou nicaraguayens evanouis). constructif car on visa des resultats concrets plutot que des benefices verbaux (consensus sur les questions palestiniennes, elimination definitive de deux themes a reapparition annuelle automatique qu'etaient "les effets de la guerre nucleaire sur la sante" et "les risques lies aux mines posees en temps de guerre", bon sens en commission financiere, aucune polemique sur le programme sida).

seul le comportement muscle des delegues americains, causa de serieux grincements de dents dans le traitement des affaires palestiniennes. ni les europeens, ni le secretariat, ni les africains, encore moins les arabes, evidemment, n'ont apprecie la sorte de chantage financier et le matraquage par conferences de presse interposees auxquels ils ont ete soumis sans repit pendant les deux semaines qu'a dure le sejour du sous-secretaire americain j. bolton a geneve. partisan des le debut du tout ou rien, bolton s'employa a raboter tout projet de resolution jusqu'a ce qu'il n'en reste rien qui puisse heurter le depute au congres le plus sourcilieux sur ce theme. faute de quoi, on risquait tour a tour une coupure des contributions americaines, une motion d'ordre visant a clore les debats ou d'autres mesures de sabotage par manipulation des regles de procedure.

heureusement, cette annee, les arabes ne voulaient surtout pas de polemique. ils desiraient avant tout ameliorer leur image et les palestiniens leur credit. la navette entre les groupes des nombreux textes de compromis finit ainsi par aboutir a des resultats auxquels seuls les etats-unis et israel s'opposaient encore, tous les autres etant arrives au niveau plancher de leur patience, y compris les anglais. bolton s'en tint la, accepta le consensus et renonca a ses ambitions de renvoyer ces questions sans contrepartie ou de reduire encore plus les textes.

deux resolutions ont donc passe par consensus en pleniere :

1. une sur la demande d'admission de la palestine comme etat membre de l'oms, invitant le directeur general a "poursuivre ses etudes" sur ce sujet et continuer l'assistance technique speciale au peuple palestinien dans les territoires occupes. meme si la question est ainsi repoussee sine die, rien n'empeche les arabes de remettre cette question a l'ordre du jour de la prochaine assemblee s'ils le veulent.

2. une résolution (reprise chaque année) sur la "situation sanitaire de la population arabe dans les territoires occupés y compris la Palestine", critiquant sévèrement "l'occupation israélienne", "les violations des droits de l'homme", "les pratiques des autorités israéliennes", évoquant "l'implantation de colonies de peuplement contraires à la 4ème convention de Genève de 1949", déplorant la "détérioration continue de la situation", etc., mais ne mentionnant pas une coopération accrue de l'Oms avec le croissant rouge palestinien. ce texte fut d'abord voté en commission (105 pour, 2 contre - usa, Israël -, 5 abstentions de Fidji, Malawi, Namibie, Libéria et Singapour) puis accepté sans vote en plénière par la grâce d'un coup de marteau présidentiel assés avant que quiconque n'ait eu le temps d'y faire opposition. un président équatorien contaminé par les méthodes diplomatiques américaines ? pas vraiment car, en l'occurrence, les victimes semblaient consentantes.

10) OCDE : Comité des échanges

Les 9 et 10 mai 1990 s'est tenue à Paris, sous la présidence de l'Ambassadeur D. de Pury, la 95ème session du Comité des échanges de l'OCDE (délégation suisse: B. Eberhard, H. Stingelin, OFAEE, Ministre M. Ramsauer, délégation suisse, Genève). L'essentiel des travaux fut consacré à la mise au point d'un rapport du Comité au Conseil siégeant au niveau ministériel. Se fondant sur une analyse des principaux éléments de la situation actuelle en matière de politique commerciale, ce rapport met catégoriquement en évidence l'importance que revêt l'aboutissement des négociations de l'Uruguay Round. Il définit les grands axes sur lesquels les pays de l'OCDE se doivent de réaliser des objectifs ambitieux, notamment concernant l'accès aux marchés, l'élaboration ou la mise à jour des règles multilatérales, les procédures de règlement des différends, la solution du problème du commerce de produits agricoles et les domaines nouveaux (services, protection de la propriété intellectuelle, investissement). Le Comité est conscient du fait que le rôle de la réunion ministérielle ne pourra pas être de réaliser des percées décisives dans la négociation, mais de la faire progresser en éclaircissant la situation relative aux principaux points d'achoppement (agriculture, textiles, sauvegarde, subventions, règlement effectif des différends). Le rapport souligne également l'importance de l'intégration des pays en développement dans le système multilatéral. Enfin, il esquisse certains des problèmes auxquels le Comité devra se consacrer dans les années à venir.

Parmi les travaux courants du Comité, on notera en particulier l'examen des relations avec les pays en développement (et plus précisément avec les nouvelles économies dynamiques d'Asie) et avec les pays de l'Est. En outre, le Comité a adopté un rapport sur la politique agricole de la Suisse qui sera publié au début de l'été de cette année. Enfin, cette session du Comité a donné lieu à un nouvel entretien avec une délégation du "BIAC" (Comité consultatif représentant l'économie privée des pays de l'OCDE).

La prochaine session du Comité se tiendra le 17 juillet 1990 à Paris.

11) Conférence de Bergen sur le développement durable

Après presque deux ans de gestation, la Conférence de Bergen "Action pour notre avenir à tous" (8-16 mai 1990) a, au premier abord, accouché de deux souris: un Plan d'action commun et une Déclaration ministérielle, qui ne vont guère au delà des exercices précédents, notamment la Déclaration de Noordwijk sur le changement climatique adoptée six mois plus tôt.

A l'analyse toutefois, un progrès sensible a probablement été accompli, non dans les termes des documents produits mais sur le plan politique. En effet, les gouvernements de plusieurs pays semblaient avoir sous-évalué la portée réelle de la Déclaration de Noordwijk notamment sur les stratégies énergétiques et économiques nationales ainsi que sur les relations Nord-Sud. Sous certains aspects, Bergen a été une mise à l'heure des pendules, parfois amère et houleuse et, sous d'autres, la consolidation d'une plateforme politique bien plus solide que celle de Noordwijk et sur laquelle se construit la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement qui se tiendra en 1992 au Brésil.

La Conférence de Bergen a été caractérisée par la participation aux travaux préparatoires de représentants de cinq secteurs non gouvernementaux: associations écologiques, industrie, syndicats, milieux scientifiques et organisations de jeunesse. Dès lors, voir ces 5 partenaires et les gouvernements de 34 pays, Albanie comprise, se mettre d'accord sur un Plan d'action commun est remarquable même si le contenu du document adopté n'a rien de bouleversant.

Comme la semaine précédente, lors des négociations sur le financement du Protocole de Montréal (ozone), les Etats-Unis sont revenus sur des positions partiellement adoptées précédemment, pour se retrouver totalement isolés et soumis à un feu roulant venant de contradicteurs ministériels aux propos parfois très musclés. Après une suspension de séance à deux heures du matin, on envisageait même qu'il n'y aurait pas de Déclaration. Des compromis élaborés pendant le reste de la nuit et la matinée ont permis d'éviter ce qui aurait été un désastre politique multilatéral.

En marge de la Conférence, ont eu lieu une dizaine de manifestations connexes tels une conférence des ONG écologiques, un forum industriel, un séminaire intitulé "développement durable, science et politique" et diverses expositions, sans compter les manifestations de rues qui sont allées jusqu'à "chahuter" pendant plus d'une heure un autobus chargé d'une trentaine de ministres médusés, au désarroi d'une police norvégienne pacifique, désarmée et inhabituée à ces situations.

12) PROTECTION DU BOUCLIER D'OZONE: PROGRES EN DEPIT DE CERTAINES RETICENCES AMERICAINES

Du 9 au 11 mai, s'est tenue à Genève, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, une réunion de travail des Parties contractantes au Protocole de Montréal qui vise à éliminer l'emploi de substances susceptibles de détruire le bouclier d'ozone. Rappelons que, face à une situation qui devient éminemment urgente, les pays en développement posent, de facto, comme condition préalable à leur adhésion au Protocole, la mise sur pied d'un mécanisme financier qui comblerait les différences de coûts entre les technologies traditionnelles faisant appel aux substances en question et de nouvelles technologies évitant l'emploi de ces produits.

L'objectif de la réunion était principalement de défricher les règles de gestion de ce mécanisme financier et accessoirement, de chiffrer approximativement les besoins et examiner les problèmes liés au transfert de technologie dans ce domaine.

Ont participé à la réunion les représentants de 36 Parties contractantes, 8 autres pays et ceux de 14 organisations internationales. La Suisse était représentée par C.-G. Ducret (DFAE/DOI), J.-B. Dubois (DFI/OFEFP) et D. Rychner (DFAE/DDA).

La session a été marquée par une déclaration américaine - à laquelle la presse internationale a d'ailleurs largement fait écho - remettant assez brutalement en cause sa précédente acceptation du principe de l'additionnalité des ressources (par rapport à celles consacrées à l'aide au développement) qui devraient être consacrées aux problèmes globaux d'environnement: les Etats-Unis ont en effet affirmé qu'il existait des fonds suffisants, notamment à la Banque mondiale, pour qu'aucune mise de fonds supplémentaire ne soit requise. Cette déclaration, dit-on dictée par la Maison Blanche, a provoqué une montée de boucliers qui a totalement isolé les Etats-Unis. Même le Japon, pourtant réputé relativement conservateur dans ce domaine, s'en est dissocié.

Au delà d'un nombre considérable de "détails" qu'il reste à affiner à la prochaine réunion du Groupe, juste avant la réunion des Parties contractantes au Protocole de Montréal (Londres, juin 1990), on peut retenir les points suivants:

1. Personne, même les Etats-Unis, ne conteste la nécessité d'établir le mécanisme financier en question;
2. Le mécanisme couvrira tous les frais supplémentaires des pays en développement soit sous la forme de dons, soit sous celle de prêts à des conditions de faveur;
3. Pour gérer ces fonds, les Parties contractantes établiront un comité exécutif qui définira et appliquera des orientations opérationnelles spécifiques pour atteindre les objectifs visés. Ces dispositions seront mises en oeuvre avec la Banque mondiale, le PRUE et le PNUD;
4. La clé de répartition des contributions est encore indéterminée. Les programmes de coopération bilatérale dans le domaine en question seront pris en considération. L'URSS a fait ajouter un élément stipulant que les contributions pourraient être versées en nature et non en monnaies convertibles;
5. Les ressources seront acheminées avec l'accord des pays en développement directement concernés.

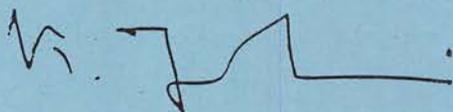
Les besoins totaux pour les 3 premières années de mise en oeuvre du mécanisme financier ont été provisoirement évalués à environ 250 millions de dollars.

Faute de temps et d'interprètes - ces derniers ayant quitté leurs cabines vers 18 heures 30 vendredi soir - la question du transfert de technologie n'a pu être qu'effleurée.

Notons encore que la Pologne a manifesté son intention d'adhérer, dans le cadre du Protocole, au club des pays en développement, adhésion qui, selon son représentant, pourrait aussi s'appliquer à 6 ou 7 autres pays de l'Europe de l'Est. Face à cette intention, l'Inde s'est montrée presque sarcastique.

D'une façon générale donc, la situation s'est considérablement décantée, l'éclat américain a fait plus de bruit que d'effet, mais il reste encore bien du chemin à parcourir avant qu'un accord réel dans ce domaine soit réalisé.

K. Jacobi



Referenzen und Initialen

i. A. 22.14.7.3.-CB/SRA

Adresse für Telex an Dritte

Chiffriert

Ja
 Nein

Priorität

Norm.
 Dring.
 Flash

Faktura

Text. erg.

F.I.

Absender

Presse und Info

Seitenzahl

1

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

wochentx

Informations hebdomadaires rapides no 21/90 du 21.05.1990

- 1) Visite officielle en Suisse du Président du Conseil italien, M. Giulio Andreotti, les 14 et 15 mai 1990
- 2) Visite de M. Georg Reisch, Secrétaire général de l'AELE, Berne le 17 mai 1990
- 1) Visite officielle en Suisse du Président du Conseil italien, M. Giulio Andreotti, les 14 et 15 mai 1990

Aux entretiens du 14 mai prirent place, du côté italien, M. Andreotti, accompagné par son Ministre des affaires étrangères, M. de Michelis, et du côté suisse, le Président de la Confédération, M. Koller, avec à ses côtés les CF Felber, Delamuraz, Ogi et Villiger.

A l'ordre du jour figuraient d'une part les relations CE/AELE et la négociation de l'EEE, et d'autre part la nouvelle architecture européenne. Les questions bilatérales furent évoquées et quatre aide-mémoire remis sur la base de Decimomannu, les transports routiers entre les deux pays, les fréquences radio-TV et les re-

5.17 10 000 39665

Datum: 21.05.1990

Visum:

Tel. intern: 30 66

Referenzen und Initialen _____

Adresse für Text und Datum _____

Chiffriert	Priorität	Faktura	Text erg	E.L.	Absender	Seite-Nr.
<input type="checkbox"/>	_____	2				
Ja	Non	Norm.	Dring.	Flash		

Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode
<input type="checkbox"/>					

lations aéronautiques.

Sur le premier point, l'Italie est d'avis qu'une négociation sur l'EEE doit aboutir et être fondée surtout sur une conviction politique. La CE n'est pas une forteresse. Il faudra faire preuve de souplesse du côté de l'AELE comme de la CE sur le chapitre des exceptions. Quant aux transports, l'Italie juge logique la politique suisse tendant à promouvoir le ferroutage.

Du côté suisse, il faut veiller à ce qu'une solution équitable soit trouvée au problème du "decision shaping" et du "decision making" afin d'éviter que la négociation EEE ne conduise à un accord de satellisation.

Sur le second point, l'Italie se félicite de l'émergence d'une Europe nouvelle, et appelle à la compréhension envers M. Gorbatchev pour les difficultés qu'il rencontre dans son pays. Elle est en faveur d'une poursuite dynamique du processus de la CSCE, et est opposée, comme la Suisse, à une institutionnalisation de celle-ci.

La visite de M. Andreotti se poursuivit au Tessin le 15 mai avec l'ouverture de la Consulta italo-suisse, la signature d'un accord cinématographique, un exposé au Palais des congrès, pour se terminer à Zurich dans le cadre de la Chambre de commerce.

Datum: _____
Tel. intern: _____

Visum: _____

Referenzen und Initialen

Adresse für Telex an Dritte

Chiffriert

Priorität

Faktura

Text erg.

F.I.

Absender

Seite Nr.

Ja Nein

Norm. Dring. Flash

3

Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode
<input type="checkbox"/>					

2) Visite de M. Georg Reisch, Secrétaire général de l'AELE, Berne le 17 mai 1990

M. Georg Reisch, Secrétaire général de l'AELE, a effectué une visite à Berne le 17 mai 1990. Il était reçu par les Conseillers fédéraux Jean-Pascal Delamuraz et René Felber en présence des Secrétaires d'Etat Franz Blankart et Klaus Jacobi. Cette visite a été organisée en vue de la Présidence suisse de l'AELE que la Suisse assumera au cours du 2ème semestre 1990. Les entretiens ont porté essentiellement sur des questions liées aux futures négociations sur l'Espace Economique Européen (EEE) et aux relations entre l'AELE et les pays de l'Est.

Du côté suisse le mandat de négociation approuvé par la Commission le 8.5.90 a été accueilli avec un sentiment de déception. M. Delamuraz a relevé trois aspects préoccupants:

- a) la Commission veut trouver un processus assez expéditif sur le plan institutionnel qui risque d'avoir pour conséquence une satellisation de l'AELE;

Letzte Zeile

5-87 80 000 30665

Datum: _____
Tel. intern _____

Visum: _____

Referenzen: Anzahl: _____ Adresse: für Text et Ditté: _____

Chiffriert: _____ Priorität: _____ Faktura: _____ Text erg: _____ E.L.: _____ Absender: _____ Réception: _____
 Ja Non Norm. Ding. Flash _____
 4

Empfängercode: _____ Empfängercode: _____ Empfängercode: _____ Empfängercode: _____ Empfängercode: _____ Empfängercode: _____

b) L'exploration n'a pas permis un approfondissement suffisant sur le plan des exceptions qui représentent une des différences fondamentales entre l'adhésion et la voie recherchée;

c) L'ingérence de la Commission dans les affaires intra-AELE est peu appréciée en ce qui concerne le renforcement de l'AELE.

L'EEE semble exiger des concessions disproportionnées par rapport à ce que l'on obtiendra. De plus, le faible degré de coopération prévu dans les domaines de l'éducation et de la recherche affaiblissent le soutien politique que l'on aurait pu espérer d'un futur traité sur l'EEE. Nous avons aussi souligné l'importance du lien substance-institution, que le mandat de négociation faisait forte référence au pilier AELE, qu'il n'y avait pas de mécanisme de décision véritablement commun, et que la Suisse n'entendait pas rechercher un équilibre entre les pays de l'AELE pour les exceptions étant donné les différences importantes dans leurs relations économiques avec la CE.

M. Reisch a partagé l'analyse suisse; il a été déçu mais pas surpris par le mandat de négociation. Il s'est efforcé de montrer que le mandat de négociation pouvait être placé sous un éclairage plus optimiste dans le sens que des circonstances particulières - volonté du Parlement Européen de marquer un point face à la Commission qui va au-delà des relations AELE-CE et consultations

Date: _____

5.47.30.000.10665

Referenzen und Initialen

Adresse für Telex an Dritte

Chiffriert

Priorität

Faktura

Text erg.

R.I.

Absender

Seite-Nr.

Ja Nein

Norm. Dring. Flash

5

Empfängercode Empfängercode Empfängercode Empfängercode Empfängercode Empfängercode

au sein de la Commission ces derniers mois - ont contraint les rédacteurs du mandat de négociation d'éviter d'inclure les points les plus sensibles (décision commune dans un organe agréé). Pour M. Reisch, ce qui n'est pas dans le mandat n'est pas perdu et la formulation du mandat n'a pas écarté les éléments essentiels. En conclusion, M. Reisch est plus optimiste et considère le mandat de négociation comme plutôt général.

Sur le plan du renforcement de l'AELE, nous avons partagé l'opinion selon laquelle les critiques répétées de la Commission ne se justifiaient pas au vu du renforcement réalisé jusqu'ici, de la volonté des pays de l'AELE de poursuivre sur cette voie au cours des négociations et de prendre des décisions d'ordre majeur au fur et à mesure du déroulement de la négociation. Concrètement M. Reisch a proposé que:

- a) le rôle de la Présidence soit renforcé
- b) la surveillance fasse l'objet de systèmes appropriés pour chaque domaine
- c) l'accord envisage une certaine responsabilité de l'AELE, pas du Secrétariat, qui pourrait assumer certaines tâches sur la base du consensus

Letzte
Zeile

5.07 80 000 39665

Datum: _____

Visum:

Tel. intern. _____

Referenzen und Initialen _____

Adresse (für Telex, an Dritte) _____

Chiffriert _____

Priorität _____

Faktura _____

Text. erg. _____

F. I. _____

Absender _____

Seitenzahl _____

Ja Nein

Norm. Dring. Flash

6

Empfängercode Empfängercode Empfängercode Empfängercode Empfängercode Empfängercode

Sur le plan des relations AELE-Pays de l'Est, M. Reisch nous a remis un papier basé sur des idées présentées par M. Delamuraz lors de la réunion ministérielle informelle des 2-3 avril derniers. Ce papier présente un argumentaire pour une action structurée envers les pays de l'Est et sera discuté par les Ministres à Göteborg. La prochaine étape consistera à élaborer quelque chose de plus concret. Tant du côté de M. Reisch que la Suisse, on a constaté une convergence de vues sur le rôle que l'AELE pourrait jouer (phase 1: déclaration de coopération; phase 2: association à l'AELE; phase 3: adhésion à l'AELE; phase 4: adhésion à l'EEE) afin de renforcer les réformes politiques et économiques en cours dans ces pays.

Dans le cadre de la cohésion, M. Reisch a enfin proposé que l'AELE prenne l'initiative et signale à la CE sa disponibilité pour partager cette responsabilité ainsi que sa disposition à envisager une participation aux fonds communautaires.

K. Jacobi.

////

Copie: BRF JAC PB

NNNN

Letzte
Zeile

4.87 80 000 39665

Datum: _____

Visum: _____

Tel. intern _____

EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT FUER
AUSWAERTIGE ANGELEGENHEITEN
Presse- und Informationsdienst

(standardI
listint)

Bern, den 22.05.1990

v. A. 22.14.7.3.

Interne Verteilerliste

Betrifft: **IH + DP 21/90 vom 21.05.1990**

Departementsvorsteher		BRF
Dipl. Sekretär	Hr. Combernous	CD
pers. Mitarbeiterin	Frau Hanselmann	HMG
Generalsekretariat	Hr. Schaller	SRU
	Hr. Meier	MEF
Politischer Direktor, Staatssekretär	Hr. Jacobi	JAC
Sekretariat Staatssekretär	Hr. Kupfer	KU
Protokoll	Botschafter Dayer	DD
Politisches Sekretariat	Botschafter Ducrey	DY
Pol. Dok. Dienst, Kanzlei pol. Sekr.		W 338
Finanz- und Wirtschaftsdienst	Minister Lautenberg	LA
	Hr. Fivat	FIV
Pol. Abteilung I	Botschafter Staehelin	SIN
	Hr. Woker	WOK
	Hr. Jenni	JE
	Hr. Pardo	PR
Dienst Frankophonie	Hr. Kammer	KJF
Europarat	Hr. Richard	RA
Pol. Abteilung II	Botschafter Simonin	SI
	Hr. Chappuis	CFR
Sektion f. kons. Schutz	Hr. Duboulet	DC
Pol. Abteilung III	Botschafterin von Grünigen	GRN
Dienst für Abrüstungs- und Nuklearfragen	Hr. von Arx	AX
KSZE-Dienst	Hr. Widmer	WI
Fremde Interessen	Hr. Ghisler	GH
Dienst für Friedensfragen	Hr. Lehner	LH
Auslandschweizersekretariat	Minister Bodenmüller	BOD
Koord. Int. Flüchtlingspolitik	Botschafter Weiersmüller	WER
Direktion f. int. Organisationen	Botschafter Keusch	KJP
	Minister Gyger	GWB
Sekt. UNO und int. Org.	Hr. Hofer	HER
Berater f. europ. Weltraumzusammenarbeit	Hr. Creola	CRE
Sekt. int. wissenschaftl. Angelegenheiten	Hr. Hofmann	HOF

./.

Sektion für intern. Umweltangelegenheiten	Hr. Ducret	DUC
Sekt. f. kulturelle + UNESCO-Angelegenheiten	Frau Matteucci-Keller	
Sekr. der nat. schweiz. UNESCO-Kommission	Hr. Theurillat	TB
Direktion für Völkerrecht	Botschafter Krafft Minister Godet Minister von Däniken	KT GT VDF
Sektion Völkerrecht	Hr. Baumann	BWE
Sektion Entschädigungsabkommen	Hr. Bühler	BC
Sektion Staatsverträge	Hr. Rubin	RC
Sektion Landesgrenze- und Nachbarrecht	Hr. Dubois	DS
Sektion Verkehr Seeschiffahrtsamt Basel	Direktor Hulliger Stellvertr. Direktor Haenggi	HG
DVA	Botschafter Manz Frau Krieg	MA KRI
Sicherheitsbeauftragter	Hr. Iten	IT
Sekt. Rekr. + Ausb. des Personals	Hr. von Graffenried	GRP
Personalsektion	Hr. Brogini/Hr. Peter	BRO/PM
Sektion Buchhaltung und Informatik	Hr. Savoye	SAV
D. f. verw. rechtl. Angelegenheiten	Hr. Welti	WP
Sektion Bezüge und Zulagen Verwaltungsinspektorat	Hr. Bollinger Hr. Castelli	BOL CS
Kuriersektion	Hr. Schweizer	SRJ
Dir. f. Entw. Zusam. + hum. Hilfe	Botschafter Staehelin	SFR
Stellvertr. Direktor	Hr. Wilhelm	WM
Del. f. Katastrophenhilfe im Ausland	Hr. Rädetsdorf	RAE
Vizedirektor	Hr. Giovannini Hr. Dannecker	GI/ DAN
Informationsdienst	Hr. Beti	BEI
Multilaterale Angelegenheiten	Hr. Pasquier	PA
Sektion human. Nahrungsmittelhilfe	Frau Schelling R.	SGR
Forschung und Politik	Hr. Melzer	MEL
Integrationsbüro EDA/EVD	Botschafter Kellenberger	Ke
CH-91	Botschafter Vallon	VAL
Zentralstelle Gute Dienste	Hr. Bill	BH

+ Vertrauliche Umschläge:

- Hr. Lorétan, Bundeshaus-West, W 134
- Seeschiffahrtsamt, Basel
- Botschafter Raymond Probst, Bern (durch Chauffeur zugestellt)
- alle Bundesräte (für Info hebdo)

Per Kurier an die diplomatischen Vertretungen in:

Abidjan		Panama
Abu Dhabi		<u>Panmunjom</u>
Addis Abeba	Hamburg	Paris (3)
Akkra	Hanoi	Prag
Alger	Harare	Pretoria
Amman	Havanna	Quito
Amsterdam	Helsinki	Rabat
Ankara	Hong Kong	Rio de Janeiro
Antananarive	Houston	Rom
<u>Asuncion</u>	Islamabad	San Francisco
Athen	Istanbul	San José
Atlanta	Jakarta	Santiago de Chile
Bagdad	Johannesburg	Sao Paulo
Bangkok	Kairo	Singapur
Barcelona	Karachi	Sofia
Beijing	<u>Khartoum</u>	Stockholm
<u>Beirut</u> NIKOSIA	Kigali	Strassburg+Europarat
Belgrad	Kinshasa	Stuttgart
Berlin/BRD	Kopenhagen	Seoul
Berlin/DDR	Kuala Lumpur	Sydney
Bogota	Kuwait	Teheran + Fremde Interessen
Bombay	Lagos	Tel-Aviv
Bonn	La Paz	Tokio
Bordeaux	Lima	Toronto
Brasilia	Lissabon.	Tripolis
Brüssel+Mission	London	Tunis
Budapest	Los Angeles	Vancouver
Buenos Aires	<u>Luanda</u>	Warschau
Bukarest	Luxembourg	Washington
Canberra	Lyon	Wellington
Caracas	Madrid	Wien
Chicago	Mailand	Yaoundé
Colombo	Manchester	Zagreb
<u>Conakry</u>	Manila	Riad
Dakar	<u>Maputo</u>	+ Mission permanente de la Suisse auprès des O.I., Wien
Damaskus	Marseille	
Dar es Salaam	Melbourne	
Den Haag	Mexiko	
Dhaka	Montreal	
Djeddah	Monrovia	
Dublin	Montevideo	
Düsseldorf	Moskau	
Frankfurt a/Main	München	
Genua	Nairobi	
Guatemala	New Delhi	
	New York, UNO+GK	
	Osaka	
	Oslo	
	Ottawa	

Diverse:

- Genf, OI
- R. Mantelli, BAWI
- Divisionär Petitpierre, EMD
- R. Probst, BE (ehem. Staatssekretär)
- interne Verteilerliste
- IH+DP